



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de la culture et de l'éducation*

---

**2011/0402(CNS)**

16.7.2012

## **AVIS**

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur le projet de décision du Conseil établissant le programme spécifique  
d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation  
"Horizon 2020" (2014-2020)  
(COM(2011)0811 – C7-0509/2011 – 2011/0402(CNS))

Rapporteure pour avis: Emma McClarkin

PA\_Legam

## JUSTIFICATION SUCCINCTE

La proposition spécifique de règlement du Parlement européen et du Conseil relative au programme "Horizon 2020" vise à regrouper au sein d'un même programme toutes les actions de financement de l'Union en matière de recherche et d'innovation et complète le règlement-cadre concernant "Horizon 2020".

Votre rapporteure se félicite de cette proposition et souscrit résolument à l'engagement en faveur de l'excellence scientifique en tant que critère crucial de financement. Elle estime toutefois que le financement doit être plus accessible et plus facile à solliciter. Par conséquent, bien qu'elle se félicite que la simplification des procédures de demande soit privilégiée, elle estime que cette simplification devrait aller plus loin que ce que propose la Commission.

De plus, votre rapporteure est d'avis que le programme "Horizon 2020" devrait compléter d'autres programmes européens, en particulier Erasmus pour tous, et que l'accent devrait davantage être mis sur le rôle de la recherche universitaire dans le développement de PME dynamiques. Elle relève également que la recherche dans le domaine du patrimoine culturel européen, qui figurait dans des programmes antérieurs de financement de la recherche, n'apparaît pas spécifiquement dans "Horizon 2020". C'est la raison pour laquelle elle souhaiterait voir le règlement à l'examen faire spécifiquement mention du patrimoine culturel.

Enfin, étant donné que le traité de Lisbonne confère à l'Union européenne de nouvelles compétences dans le domaine du sport, votre rapporteure souhaiterait que les possibilités de financement offertes par le programme "Horizon 2020" soient mises à contribution pour attirer spécifiquement l'attention sur le potentiel de la recherche dans le sport en tant que moyen d'améliorer globalement la santé des populations en Europe et de promouvoir la cohésion sociale et l'inclusion.

## AMENDEMENTS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans son rapport les amendements suivants:

### **Amendement 1** **Proposition de décision** **Considérant 11**

#### *Texte proposé par la Commission*

(11) Le volet III "Défis de société" devrait accroître l'efficacité de la recherche et de l'innovation face aux défis de société essentiels, par le soutien à des activités de recherche et d'innovation. Ces activités devraient être menées selon une approche axée sur les défis à relever, en mobilisant des ressources et des connaissances

#### *Amendement*

(11) Le volet III "Défis de société" devrait accroître l'efficacité de la recherche et de l'innovation face aux défis de société essentiels, par le soutien à des activités de recherche et d'innovation. Ces activités devraient être menées selon une approche axée sur les défis à relever, en mobilisant des ressources et des connaissances

couvrant plusieurs domaines technologies et disciplines scientifiques. Les sciences sociales et les humanités sont un élément important de la recherche visant à relever l'ensemble de ces défis. Les activités devraient couvrir tout l'éventail de la recherche et de l'innovation, en mettant l'accent sur les activités liées à l'innovation, telles que la mise sur pied de pilotes, la démonstration, les bancs d'essai, le soutien aux procédures de passation de marchés publics, la recherche prénormative et la définition de normes, enfin la commercialisation des innovations. Les activités devraient soutenir directement les compétences de politique sectorielle correspondantes à l'échelon de l'Union. Les activités visant à relever tous ces défis devraient contribuer à la réalisation de l'objectif général du développement durable.

couvrant plusieurs domaines technologies et disciplines scientifiques. Les sciences sociales et les humanités sont un élément important de la recherche visant à relever l'ensemble de ces défis. Les activités devraient couvrir tout l'éventail de la recherche et de l'innovation, en mettant l'accent sur les activités liées à l'innovation, telles que la mise sur pied de pilotes, la démonstration, les bancs d'essai, le soutien aux procédures de passation de marchés publics, la recherche prénormative et la définition de normes, enfin la commercialisation des innovations. ***La recherche concernant les aspects liés à la santé et à la cohésion sociale de l'activité physique devrait être soutenue. La recherche sur la diversité culturelle et linguistique et la protection des savoirs traditionnels, y compris dans le cadre de la coopération avec les pays tiers, devrait aussi être soutenue.*** Les activités devraient soutenir directement les compétences de politique sectorielle correspondantes à l'échelon de l'Union. Les activités visant à relever tous ces défis devraient contribuer à la réalisation de l'objectif général du développement durable.

## Amendement 2

### Proposition de décision Considérant 13

#### *Texte proposé par la Commission*

(13) Les actions directes du Centre commun de recherche devraient être exécutées selon une approche souple, efficiente et transparente, tenant compte des besoins des utilisateurs du Centre commun de recherche et des politiques de l'Union, et respectant l'objectif de la protection des intérêts financiers de l'Union. Ces actions de recherche devraient être adaptées le cas échéant en fonction de ces besoins ainsi que de l'évolution

#### *Amendement*

(13) Les actions directes du Centre commun de recherche devraient être exécutées selon une approche souple, efficiente et transparente, tenant compte des besoins des utilisateurs du Centre commun de recherche et des politiques de l'Union, et respectant l'objectif de la protection des intérêts financiers de l'Union. Ces actions de recherche devraient être adaptées le cas échéant en fonction de ces besoins ainsi que de l'évolution

scientifique et technologie, et viser à l'excellence scientifique.

scientifique et technologie, et viser à l'excellence scientifique *et à leur diffusion dans l'enseignement et dans les secteurs de la culture, de la communication et de la formation.*

### Amendement 3

#### Proposition de décision Considérant 15

##### *Texte proposé par la Commission*

(15) Le programme spécifique devrait compléter les actions menées dans les États membres ainsi que d'autres actions de l'Union qui sont nécessaires pour l'effort stratégique global aux fins de *l'exécution* de la stratégie Europe 2020, en particulier les actions dans les domaines de la cohésion, de l'agriculture, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'industrie, de la santé publique, de la protection des consommateurs, de l'emploi et *de la politique* sociales, de l'énergie, des transports, de l'environnement, de l'action concernant le climat, de la sûreté, de la mer et de la pêche, de la coopération pour le développement et de d'élargissement et de la politique de voisinage.

##### *Amendement*

(15) Le programme spécifique devrait compléter les actions menées dans les États membres ainsi que d'autres actions de l'Union qui sont nécessaires pour l'effort stratégique global aux fins de *la réalisation* de la stratégie Europe 2020, en particulier les actions dans les domaines de la cohésion, de l'agriculture, de l'éducation et de la formation professionnelle, de *la culture et des arts, de* l'industrie, de la santé publique, de la protection des consommateurs, de l'emploi et *des politiques* sociales, *des questions de genre, du sport, de* l'énergie, des transports, de l'environnement, de l'action concernant le climat, de la sûreté, de la mer et de la pêche, *du patrimoine culturel*, de la coopération pour le développement et de d'élargissement et de la politique de voisinage.

### Amendement 4

#### Proposition de décision Article 3 – paragraphe 3 – alinéa 1 – point a

##### *Texte proposé par la Commission*

(a) améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie;

##### *Amendement*

(a) améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie, *y compris par la participation à des activités sportives;*

## Amendement 5

### Proposition de décision

#### Article 3 – paragraphe 3 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

*Texte proposé par la Commission*

*Amendement*

*(f bis) promouvoir et préserver la diversité culturelle et linguistique et protéger le patrimoine historique, artistique et culturel dans l'Union.*

## Amendement 6

### Proposition de décision

#### Annexe I – point 1 – point 1.1 – alinéa 3

*Texte proposé par la Commission*

*Amendement*

Une attention particulière sera prêtée à l'adoption d'une approche large de l'innovation, qui ne se limite pas au développement de nouveaux produits et services sur la base de percées scientifiques et technologiques, mais englobe également des aspects tels que l'utilisation des technologies existantes dans des applications novatrices, l'amélioration continue, l'innovation non technologique et sociale. Seule une approche holistique de l'innovation peut permettre dans le même temps de relever les défis de société et de susciter l'apparition de nouvelles entreprises et secteurs d'activité.

Une attention particulière sera prêtée à l'adoption d'une approche large de l'innovation, qui ne se limite pas au développement de nouveaux produits et services sur la base de percées scientifiques et technologiques, mais englobe également des aspects tels que l'utilisation des technologies existantes dans des applications novatrices, l'amélioration continue, l'innovation non technologique et sociale, ***la maximisation de la diffusion, de l'accessibilité et de l'utilisation des connaissances produites***. Seule une approche holistique de l'innovation peut permettre dans le même temps de relever les défis de société et de susciter l'apparition de nouvelles entreprises et secteurs d'activité.

## Amendement 7

### Proposition de décision

#### Annexe I – point 1 – point 1.2 – paragraphe 1

*Texte proposé par la Commission*

*Amendement*

La recherche dans le domaine des sciences

La recherche dans le domaine des sciences

sociales et des humanités sera pleinement intégrée à chaque objectif d'Horizon 2020. Cela comportera notamment de nombreuses possibilités de soutien à ce type de recherche par l'intermédiaire du Conseil européen de la recherche, des actions Marie Curie ou de l'objectif spécifique Infrastructures de recherche.

sociales et des humanités sera pleinement intégrée à chaque objectif d'Horizon 2020. ***Celles-ci constituent le fondement des activités entreprises pour relever l'ensemble des défis posés à l'Union, tant du point de vue de l'intégration des citoyens de toutes origines que de l'accès de ces derniers à l'éducation et aux droits sociaux et culturels.*** Cela comportera notamment de nombreuses possibilités de soutien à ce type de recherche par l'intermédiaire du Conseil européen de la recherche, des actions Marie Curie ou de l'objectif spécifique Infrastructures de recherche.

**Amendement 8**  
**Proposition de décision**  
**Annexe I – point I – sous-point 1.2 – alinéa 2**

*Texte proposé par la Commission*

Les sciences sociales et les humanités sont également intégrées comme élément essentiel des activités nécessaires pour relever chacun des défis de société avec un impact maximal. Les activités correspondantes comprennent: la compréhension des déterminants de la santé et l'optimisation de l'efficacité des systèmes de santé, le soutien aux politiques d'autonomisation des zones rurales et de promotion du choix informé des consommateurs, un solide processus de décision en matière de politique énergétique et en vue d'assurer la convivialité du réseau électrique européen, le soutien à la politique des transports fondée sur les faits, le soutien aux stratégies visant à atténuer les conséquences du changement climatique à s'y adapter, les initiatives et mesures visant l'utilisation économe des ressources et l'instauration d'une économie verte et durable.

*Amendement*

Les sciences sociales et les humanités sont également intégrées comme élément essentiel des activités nécessaires pour relever chacun des défis de société avec un impact maximal. Les activités correspondantes comprennent: la compréhension des déterminants de la santé, ***y compris l'éducation physique,*** et l'optimisation de l'efficacité des systèmes de santé, le soutien aux politiques d'autonomisation des zones rurales et de promotion du choix informé des consommateurs, un solide processus de décision en matière de politique énergétique et en vue d'assurer la convivialité du réseau électrique européen, le soutien à la politique des transports fondée sur les faits, le soutien aux stratégies visant à atténuer les conséquences du changement climatique à s'y adapter, les initiatives et mesures visant l'utilisation économe des ressources et l'instauration d'une économie verte et durable, ***et le soutien à la protection et à la promotion de la diversité culturelle et du***

## **Amendement 9**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – point 1 – point 1.2 – alinéa 3**

##### *Texte proposé par la Commission*

En outre, l'objectif spécifique "Des sociétés inclusives, novatrices et sûres" appuiera la recherche dans le domaine des sciences sociales et des humanités portant sur des questions de nature horizontale, telles que la croissance intelligente et durable, les transformations sociales dans les sociétés européennes, l'innovation sociale ou la position de l'Europe en qualité d'acteur mondial.

##### *Amendement*

En outre, l'objectif spécifique "Des sociétés inclusives, novatrices et sûres" appuiera la recherche dans le domaine des sciences sociales et des humanités portant sur des questions de nature horizontale, telles que la croissance intelligente et durable, les transformations sociales dans les sociétés européennes, l'innovation sociale ou la position de l'Europe en qualité d'acteur mondial, ***de manière à contribuer à maintenir un niveau de qualité élevé dans le domaine de la culture et de la communication avec les pays tiers.***

## **Amendement 10**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – point 3 – alinéa 2**

##### *Texte proposé par la Commission*

Les actions transversales seront promues entre le volet I "Excellence scientifique", les défis de société et les technologies génériques et industrielles, en vue de développer conjointement de nouvelles connaissances, des technologies émergentes et futures, des infrastructures de recherche et des compétences clés. Les infrastructures de recherche seront également favorisées en vue d'un usage général pour la société, par exemple dans les services publics, pour la promotion de la science, pour la protection civile et la culture. En outre, la fixation des priorités au cours de la mise en œuvre des actions directes du Centre commun de recherche et

##### *Amendement*

Les actions transversales seront promues entre le volet I "Excellence scientifique", les défis de société et les technologies génériques et industrielles, en vue de développer conjointement de nouvelles connaissances, des technologies émergentes et futures, des infrastructures de recherche et des compétences clés. Les infrastructures de recherche seront également favorisées en vue d'un usage général pour la société, par exemple dans les services publics, pour la promotion de la science, pour la protection civile et la culture. ***De ce point de vue, les publications universitaires et scientifiques constituent un élément clé des***

des activités de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) sera coordonnée de manière appropriée avec les autres parties d'Horizon 2020.

***infrastructures de recherche. Il est donc capital que les résultats de la recherche produits et validés grâce au travail de chercheurs financés par l'Union soient rendus accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique.*** En outre, la fixation des priorités au cours de la mise en œuvre des actions directes du Centre commun de recherche et des activités de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) sera coordonnée de manière appropriée avec les autres parties d'Horizon 2020.

**Amendement 11**  
**Proposition de décision**  
**Annexe I – point 3 – alinéa 5**

*Texte proposé par la Commission*

Une attention particulière sera prêtée à la coordination des activités financées au titre d'Horizon 2020 avec celles bénéficiant d'un soutien d'autres programmes de l'Union, telles que la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et Erasmus pour tous, le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ou le programme Santé en faveur de la croissance. Cela comporte une articulation appropriée avec le Fonds de cohésion, lorsque le soutien à la constitution de capacités dans le domaine de la recherche et de l'innovation au niveau régional peut servir de "passeport pour l'excellence"; l'établissement de centres régionaux d'excellence peut servir à réduire la fracture de l'innovation en Europe, ou le soutien à la démonstration à grande échelle et aux projets pilotes peut aider à réaliser l'objectif d'assurer la primauté industrielle en Europe.

*Amendement*

Une attention particulière sera prêtée à la coordination des activités financées au titre d'Horizon 2020 avec celles bénéficiant d'un soutien d'autres programmes de l'Union, telles que la politique agricole commune, ***la politique de la culture (y compris la conservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel)***, la politique commune de la pêche et Erasmus pour tous, le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ou le programme Santé en faveur de la croissance. ***La compatibilité, l'interconnectivité et l'intégration de ces programmes sont cruciales pour garantir la réussite d'Horizon 2020.*** Cela comporte une articulation appropriée avec le Fonds de cohésion, lorsque le soutien à la constitution de capacités dans le domaine de la recherche et de l'innovation au niveau régional peut servir de "passeport pour l'excellence"; l'établissement de centres régionaux d'excellence peut servir à réduire la fracture de l'innovation en Europe, ou le soutien à la démonstration à grande échelle et aux projets pilotes peut aider à réaliser

l'objectif d'assurer la primauté industrielle en Europe.

## **Amendement 12**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet I – point 2 – sous-point 2.1**

##### *Texte proposé par la Commission*

Le soutien à un large éventail de projets de recherche en collaboration sur des sciences et technologies embryonnaires, visionnaires et à haut risque est nécessaire pour parvenir à explorer de nouveaux fondements pour des technologies d'avenir radicalement nouvelles. En adoptant une démarche explicitement non thématique et non prescriptive, cette activité permet de travailler sur des idées nouvelles, lorsqu'elles se font jour et d'où qu'elles proviennent, pour un large éventail de thèmes et de disciplines. Faire avancer des idées aussi peu étayées nécessite une approche judicieuse, audacieuse et profondément interdisciplinaire de la recherche, bien au-delà du domaine la technologie proprement dite. Attirer et stimuler la participation de nouveaux acteurs à fort potentiel dans la recherche et l'innovation, tels que de jeunes chercheurs et des PME de hautes technologies, est également important pour faire surgir les leaders scientifiques et industriels de demain.

##### *Amendement*

Le soutien à un large éventail de projets de recherche en collaboration sur des sciences et technologies embryonnaires, visionnaires et à haut risque est nécessaire pour parvenir à explorer de nouveaux fondements pour des technologies d'avenir radicalement nouvelles. En adoptant une démarche explicitement non thématique et non prescriptive, cette activité permet de travailler sur des idées nouvelles, lorsqu'elles se font jour et d'où qu'elles proviennent, pour un large éventail de thèmes et de disciplines. Faire avancer des idées aussi peu étayées nécessite une approche judicieuse, audacieuse et profondément interdisciplinaire de la recherche, bien au-delà du domaine la technologie proprement dite. Attirer et stimuler la participation de nouveaux acteurs à fort potentiel dans la recherche et l'innovation, tels que de jeunes chercheurs et des PME de hautes technologies, ***peut aussi contribuer à assurer le recrutement, par les PME européennes, d'un personnel innovant et dynamique*** et est également important pour faire surgir les leaders scientifiques et industriels de demain.

## **Amendement 13**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet I – point 3 – point 3.1 – alinéa 2**

##### *Texte proposé par la Commission*

Il faut pour ce faire, notamment, structurer et renforcer l'excellence dans une part

##### *Amendement*

Il faut pour ce faire, notamment, structurer et renforcer l'excellence dans une part

importante de la formation initiale de haute qualité des chercheurs débutants et des doctorants dans l'ensemble des États membres et les pays associés En dotant les chercheurs débutants d'une panoplie diversifiée d'aptitudes qui leur permettra de faire face aux défis actuels et futurs, la prochaine génération de chercheurs bénéficiera de meilleures perspectives de carrière tant dans le secteur public que privé, ce qui renforcera également l'attrait des carrières de chercheurs auprès des jeunes.

importante de la formation initiale de haute qualité des chercheurs débutants et des doctorants dans l'ensemble des États membres et les pays associés En dotant les chercheurs débutants d'une panoplie diversifiée d'aptitudes qui leur permettra de faire face aux défis actuels et futurs, la prochaine génération de chercheurs bénéficiera de meilleures perspectives de carrière tant dans le secteur public que privé, ce qui renforcera également l'attrait des carrières de chercheurs auprès des jeunes. *C'est également pour cela que les doctorants doivent être clairement identifiés comme l'un des publics clés du nouveau programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, dans le respect de la complémentarité des moyens avec "Horizon 2020".*

#### **Amendement 14**

##### **Proposition de décision**

##### **Annexe I – volet II – point 1 – sous-point 1.3. 1.3.5**

###### *Texte proposé par la Commission*

Conception et développement de technologies convergentes en vue de créer de nouvelles opportunités commerciales, y compris la préservation de matériaux européens présentant une valeur historique ou culturelle.

###### *Amendement*

Conception et développement de technologies convergentes en vue de créer de nouvelles opportunités commerciales ***pour les PME du secteur créatif***, y compris la préservation de matériaux européens présentant une valeur historique ou culturelle.

#### **Amendement 15**

##### **Proposition de décision**

##### **Annexe I – volet II – point 3 – sous-point 3.1 – alinéa 1**

###### *Texte proposé par la Commission*

Les PME feront l'objet d'un soutien dans l'ensemble d'Horizon 2020. À cet effet, un instrument réservé aux PME est ciblé sur tous les types de PME innovantes démontrant une forte ambition de se

###### *Amendement*

Les PME feront l'objet d'un soutien dans l'ensemble d'Horizon 2020. À cet effet, un instrument réservé aux PME est ciblé sur tous les types de PME innovantes démontrant une forte ambition de se

développer, croître et s'internationaliser. Il sera disponible pour tous les types d'innovation, y compris à caractère non technologique et dans les services. L'objectif est d'aider à combler les lacunes du financement lors des premières phases de recherche et d'innovation à haut risque, de stimuler des innovations radicales et d'accroître la commercialisation par le secteur privé des résultats de la recherche.

développer, croître et s'internationaliser. Il sera disponible pour tous les types d'innovation, y compris à caractère non technologique et dans les services, ***ainsi que pour les innovations du secteur créatif***. L'objectif est d'aider à combler les lacunes du financement lors des premières phases de recherche et d'innovation à haut risque, de stimuler des innovations radicales et d'accroître la commercialisation par le secteur privé des résultats de la recherche.

## Amendement 16

### Proposition de décision

#### Annexe I – volet II – point 3 – point 3.2 – point 3.2.3

##### *Texte proposé par la Commission*

Il s'agit de soutenir l'innovation axée sur le marché en vue de renforcer la capacité d'innovation des entreprises en améliorant les conditions-cadres de l'innovation et en s'efforçant d'éliminer les obstacles spécifiques s'opposant à la croissance des entreprises innovantes, en particulier les PME et les entreprises de taille intermédiaire à fort potentiel de croissance. Outre un soutien spécialisé en faveur de l'innovation (par exemple l'exploitation de la propriété intellectuelle, les réseaux d'acheteurs, l'appui des agences de transfert de technologies, la conception stratégique), l'examen des politiques publiques en relation avec l'innovation sera soutenu.

##### *Amendement*

Il s'agit de soutenir l'innovation axée sur le marché en vue de renforcer la capacité d'innovation des entreprises en améliorant les conditions-cadres de l'innovation et en s'efforçant d'éliminer les obstacles spécifiques s'opposant à la croissance des entreprises innovantes, en particulier les PME et les entreprises de taille intermédiaire à fort potentiel de croissance, ***y compris celles du secteur créatif***. Outre un soutien spécialisé en faveur de l'innovation (par exemple l'exploitation de la propriété intellectuelle, les réseaux d'acheteurs, l'appui des agences de transfert de technologies, la conception stratégique), l'examen des politiques publiques en relation avec l'innovation sera soutenu. ***L'innovation a également une dimension culturelle, étant donné que le contenu stimule le progrès technologique. L'évolution de la culture dans le sens de l'innovation, au-delà de la simple conception technologique de l'innovation, constitue un pas en avant important et le programme à l'examen viendra le renforcer.***

## Amendement 17

### Proposition de décision

#### Annexe 1 – volet III – point 1 – alinéa –1 (nouveau)

*Texte proposé par la Commission*

*Amendement*

***Pour le soutien apporté au titre d'Horizon 2020 au secteur des sciences sociales et humaines, une priorité distincte doit être établie, définissant la portée spécifique de ce soutien.***

## Amendement 18

### Proposition de décision

#### Annexe I – volet III – point 1 – sous-point 1.1 – alinéa 2

*Texte proposé par la Commission*

*Amendement*

En particulier, une meilleure compréhension de l'environnement en tant que déterminant de la santé passera par des approches intégrant la biologie moléculaire, l'épidémiologie et la toxicologie pour l'étude des relations santé-environnement, notamment des études sur les modes d'action des substances chimiques, des expositions combinées à la pollution et à d'autres facteurs de stress environnementaux et climatiques, des essais toxicologiques intégrés ainsi que des méthodes de remplacement de l'expérimentation animale. Des approches innovantes en matière d'évaluation des expositions sont nécessaires pour l'utilisation de la nouvelle génération de biomarqueurs fondés sur les disciplines "omiques" et l'épigénétique, la biosurveillance humaine, les évaluations d'exposition personnelle et la modélisation en vue de comprendre les expositions combinées, cumulatives et émergentes, en intégrant des facteurs socio-économiques et comportementaux. On encouragera l'amélioration de la mise en relation avec les données environnementales, à l'aide de

En particulier, une meilleure compréhension de l'environnement en tant que déterminant de la santé passera par des approches intégrant la biologie moléculaire, l'épidémiologie et la toxicologie pour l'étude des relations santé-environnement, notamment des études sur les modes d'action des substances chimiques, des expositions combinées à la pollution et à d'autres facteurs de stress environnementaux et climatiques, des essais toxicologiques intégrés ainsi que des méthodes de remplacement de l'expérimentation animale. Des approches innovantes en matière d'évaluation des expositions sont nécessaires pour l'utilisation de la nouvelle génération de biomarqueurs fondés sur les disciplines "omiques" et l'épigénétique, la biosurveillance humaine, les évaluations d'exposition personnelle et la modélisation en vue de comprendre les expositions combinées, cumulatives et émergentes, en intégrant des facteurs socio-économiques et comportementaux ***comme l'éducation physique***. On encouragera l'amélioration de la mise en relation avec les données

systèmes informatiques avancés.

environnementales, à l'aide de systèmes informatiques avancés.

## **Amendement 19**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet III – point 1 – point 1.12**

##### *Texte proposé par la Commission*

Il faut des travaux avancés et appliqués de recherche et d'innovation pluridisciplinaires en collaboration avec les sciences comportementales, gérontologiques, numériques et autres en vue de solutions conviviales offrant un bon rapport coût-efficacité pour assurer aux personnes âgées ou handicapées une vie quotidienne active, indépendante et assistée (au domicile, sur le lieu de travail, etc.). Cela s'applique à diverses situations et concerne des technologies, systèmes et services qui améliorent la qualité de vie, notamment en assurant la mobilité: dispositifs intelligents d'assistance personnalisée, robotique sociale et environnements d'assistance. Des pilotes feront l'objet d'un soutien afin d'évaluer la mise en œuvre et de favoriser une large diffusion des solutions.

##### *Amendement*

Il faut des travaux avancés et appliqués de recherche et d'innovation pluridisciplinaires en collaboration avec les sciences comportementales, gérontologiques, numériques, **sociales, humaines** et autres en vue de solutions conviviales offrant un bon rapport coût-efficacité pour assurer aux personnes âgées ou handicapées une vie quotidienne active, indépendante et assistée (au domicile, sur le lieu de travail, etc.). Cela s'applique à diverses situations et concerne des technologies, systèmes et services qui améliorent la qualité de vie, notamment en assurant la mobilité: dispositifs intelligents d'assistance personnalisée, robotique sociale et environnements d'assistance. Des pilotes feront l'objet d'un soutien afin d'évaluer la mise en œuvre et de favoriser une large diffusion des solutions.

## **Amendement 20**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet III – point 1 – sous-point 1.13**

##### *Texte proposé par la Commission*

Donner aux individus les moyens d'améliorer et de gérer leur santé tout au long de la vie aboutira à une réduction des coûts des systèmes de santé en permettant la gestion des maladies chroniques en dehors des institutions et d'améliorer les résultats sanitaires. Cela nécessite des recherches sur les modèles comportementaux et sociaux, les attitudes

##### *Amendement*

Donner aux individus les moyens d'améliorer et de gérer leur santé tout au long de la vie aboutira à une réduction des coûts des systèmes de santé en permettant la gestion des maladies chroniques en dehors des institutions et d'améliorer les résultats sanitaires. Cela nécessite des recherches sur les modèles comportementaux et sociaux, les attitudes

sociales et les aspirations en relation avec les technologies sanitaires personnalisées, les outils mobiles et/ou portables, les nouveaux services de diagnostic et personnalisés qui promeuvent un mode de vie sain, le bien-être, la prise en charge de soi-même, l'amélioration de l'interaction citoyens/professionnels de la santé, les programmes personnalisés pour la gestion des maladies et des handicaps, ainsi que le soutien aux infrastructures cognitives.

sociales, *les effets de l'exercice physique* et les aspirations en relation avec les technologies sanitaires personnalisées, *axées en particulier sur la prévention des maladies*, les outils mobiles et/ou portables, les nouveaux services de diagnostic et personnalisés qui promeuvent un mode de vie sain, le bien-être, la prise en charge de soi-même, l'amélioration de l'interaction citoyens/professionnels de la santé, les programmes personnalisés pour la gestion des maladies et des handicaps, ainsi que le soutien aux infrastructures cognitives.

## Amendement 21

### Proposition de décision

#### Annexe I – volet III – point 5 – sous-point 5.1. 5.1.2

##### *Texte proposé par la Commission*

La capacité de la société et de l'économie à s'adapter au changement climatique est mal connue. L'élaboration de mesures efficaces, justes et socialement acceptables d'adaptation au changement climatique de l'environnement et de la société requiert une analyse intégrée des incidences, des vulnérabilités, de l'exposition des populations, des risques, des coûts et des perspectives, actuels et futurs, liés au changement climatique, en tenant compte des événements exceptionnels et des risques d'origine climatique et de leur répétition. Cette analyse portera aussi sur les conséquences néfastes du changement climatique sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques, les infrastructures et le patrimoine économique et naturel. L'accent sera mis sur les écosystèmes naturels les plus précieux et les environnements bâtis, ainsi que sur les principaux secteurs de la société, de la culture et de l'économie dans toute l'Europe. Des activités seront menées pour déterminer les incidences et les risques croissants pour la santé humaine

##### *Amendement*

La capacité de la société et de l'économie à s'adapter au changement climatique est mal connue. L'élaboration de mesures efficaces, justes et socialement acceptables d'adaptation au changement climatique de l'environnement et de la société requiert une analyse intégrée des incidences, des vulnérabilités, de l'exposition des populations, des risques, des coûts et des perspectives, actuels et futurs, liés au changement climatique, en tenant compte des événements exceptionnels et des risques d'origine climatique et de leur répétition. Cette analyse portera aussi sur les conséquences néfastes du changement climatique sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques, les infrastructures et le patrimoine économique et naturel *et mettra l'accent sur le patrimoine culturel européen et une approche identifiant les activités susceptibles de rassembler les populations entre les diverses communautés*. L'accent sera mis sur les écosystèmes naturels les plus précieux et les environnements bâtis, ainsi que sur les

induits par le changement climatique et l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ces activités viseront aussi à évaluer des solutions d'adaptation au changement climatique innovantes, justement réparties et financièrement efficaces, concernant notamment la protection et l'adaptation des ressources naturelles et des écosystèmes et les effets connexes; elles viseront en outre à produire des données en vue de soutenir le développement et la mise en œuvre de ces solutions à tous les niveaux. Elles étudieront aussi les effets, les coûts et les risques possibles des solutions de géo-ingénierie. Les relations complexes, les conflits et les synergies entre les politiques d'adaptation et de prévention des risques et les autres politiques climatiques et sectorielles seront étudiées, notamment les incidences sur l'emploi et les conditions de vie des populations vulnérables.

principaux secteurs de la société, de la culture et de l'économie dans toute l'Europe. Des activités seront menées pour déterminer les incidences et les risques croissants pour la santé humaine induits par le changement climatique et l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ces activités viseront aussi à évaluer des solutions d'adaptation au changement climatique innovantes, justement réparties et financièrement efficaces, concernant notamment la protection et l'adaptation des ressources naturelles et des écosystèmes et les effets connexes; elles viseront en outre à produire des données en vue de soutenir le développement et la mise en œuvre de ces solutions à tous les niveaux. Elles étudieront aussi les effets, les coûts et les risques possibles des solutions de géo-ingénierie. Les relations complexes, les conflits et les synergies entre les politiques d'adaptation et de prévention des risques et les autres politiques climatiques et sectorielles seront étudiées, notamment les incidences sur l'emploi et les conditions de vie des populations vulnérables.

## Amendement 22

### Proposition de décision

#### Annexe I – volet III – point 6 – point 6.1 – alinéa 2

##### *Texte proposé par la Commission*

Dans ce contexte, l'objectif est de favoriser l'inclusion sociale, économique et politique, de combattre la pauvreté, de favoriser les droits de l'homme, l'inclusion numérique, l'égalité, la solidarité et ***la dynamique interculturelle*** par un soutien à la recherche interdisciplinaire, par des indicateurs, des avancées technologiques, des solutions d'organisation et de nouvelles formes de collaboration et de co-création. La recherche, entre autres activités, doit étayer la mise en œuvre de la stratégie

##### *Amendement*

Dans ce contexte, l'objectif est de favoriser l'inclusion sociale, économique et politique, de combattre la pauvreté, de favoriser les droits de l'homme, l'inclusion numérique, l'égalité, la solidarité, ***la diversité culturelle et le dialogue interculturel*** par un soutien à la recherche interdisciplinaire, par des indicateurs, des avancées technologiques, des solutions d'organisation, ***en s'appuyant entre autres sur l'action en matière d'innovation sociale du secteur de l'économie sociale,***

"Europe 2020" ainsi que les autres politiques de l'Union applicables. La **recherche en sciences humaines peut avoir un rôle important à jouer dans ce contexte.** La définition, le suivi et l'évaluation des objectifs et des politiques européennes passeront par des travaux de recherche ciblée sur des *système* d'information statistiques de qualité et la mise au point d'instruments adaptés permettant aux responsables politiques d'évaluer ***l'incidence et l'efficacité*** des mesures envisagées, en particulier en faveur de l'inclusion sociale.

et de nouvelles formes de collaboration et de co-création, ***tenant notamment compte du rôle important et des spécificités des sciences sociales et des humanités, y compris en matière de recherche.*** La recherche, entre autres activités, doit étayer la mise en œuvre de la stratégie "Europe 2020" ainsi que les autres politiques de l'Union applicables. La définition, le suivi et l'évaluation des objectifs et des politiques européennes passeront par des travaux de recherche ciblée sur des *systèmes* d'information statistiques de qualité et la mise au point d'instruments adaptés permettant aux responsables politiques d'évaluer ***l'apport*** des mesures envisagées, en particulier en faveur de l'inclusion sociale.

### **Amendement 23**

#### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet III – point 6 – sous-point 6.1. 6.1.2 – alinéa 1**

##### *Texte proposé par la Commission*

Comprendre les transformations sociales en Europe exige d'analyser l'évolution des pratiques et des attentes en ce qui concerne la démocratie, ainsi que l'évolution historique des identités, de la diversité, des territoires, des religions, des cultures et des valeurs. ***Il faut pour cela bien comprendre l'histoire de l'intégration européenne. Par ailleurs,*** il importe de comprendre les difficultés et les possibilités qui naissent de l'assimilation des TIC, au niveau tant individuel que collectif, afin d'ouvrir de nouvelles voies d'innovation inclusive. Il est indispensable de recenser les moyens d'adapter et d'améliorer les systèmes de protection sociale européens, les services publics et, plus généralement, la dimension "sécurité sociale" des politiques afin de parvenir à une cohésion et de favoriser l'égalité sociale et économique et la solidarité intergénérationnelle. Les travaux de recherche analyseront comment les

##### *Amendement*

Comprendre les transformations sociales en Europe ***et instaurer un développement culturellement durable*** exige d'analyser l'évolution des pratiques et des attentes en ce qui concerne la démocratie, ainsi que l'évolution historique des identités, de la diversité, des territoires, des religions, des cultures et des valeurs. ***Cette démarche doit être considérée comme une occasion de sensibiliser à l'histoire européenne, à sa diversité et à la valeur de son patrimoine culturelle, et d'aider les citoyens européens à interagir avec l'ensemble des outils culturels et de communication et des possibilités qui leur sont accessibles aujourd'hui.*** Il importe de comprendre les difficultés et les possibilités qui naissent de l'assimilation des TIC, au niveau tant individuel que collectif, afin d'ouvrir de nouvelles voies d'innovation inclusive. Il est indispensable de recenser les moyens d'adapter et

sociétés et la vie politique s'europanisent au sens large grâce à l'évolution des identités, des cultures et des valeurs, à la circulation des idées et des croyances, et à la combinaison des principes et des pratiques en matière de réciprocité, de convergence et d'égalité. La recherche analysera de quelle manière les populations vulnérables peuvent prendre pleinement part à la société et à la démocratie, ce qui passe notamment par l'acquisition de diverses compétences et la protection des droits de l'homme. Il sera donc essentiel d'analyser comment les systèmes politiques répondent ou non à ces évolutions de la société, et évoluent à leur tour. La recherche s'intéressera également à l'évolution des systèmes clés qui constituent les fondements du lien social, tels que la famille, le travail, l'éducation *et l'emploi*, et contribuent à combattre la pauvreté. Il sera tenu compte du poids des migrations et de la démographie dans l'élaboration des politiques européennes futures.

d'améliorer les systèmes de protection sociale européens, les services publics et, plus généralement, la dimension "sécurité sociale" des politiques afin de parvenir à une cohésion et de favoriser l'égalité sociale et économique, *le patrimoine culturel* et la solidarité intergénérationnelle. Les travaux de recherche analyseront comment les sociétés et la vie politique s'europanisent au sens large grâce à l'évolution des identités, des cultures et des valeurs, à la circulation des idées et des croyances, et à la combinaison des principes et des pratiques en matière de réciprocité, de convergence et d'égalité. La recherche analysera de quelle manière les populations vulnérables peuvent prendre pleinement part à la société et à la démocratie, ce qui passe notamment par l'acquisition de diverses compétences et la protection des droits de l'homme. Il sera donc essentiel d'analyser comment les systèmes politiques répondent ou non à ces évolutions de la société, et évoluent à leur tour. La recherche s'intéressera également à l'évolution des systèmes *culturels* clés qui constituent les fondements du lien social, tels que la famille, *l'emploi et l'accès aux loisirs, la culture et le dialogue interculturel, l'éducation (formelle, informelle et non formelle), le sport*, le travail, l'éducation, et contribuent à combattre la pauvreté. Il sera tenu compte du poids des migrations et de la démographie, *et du défi culturel qu'elles posent*, dans l'élaboration des politiques européennes futures. *La recherche tiendra également compte du rôle du patrimoine culturel dans l'Union.*

#### **Amendement 24**

#### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet III – point 6 – point 6.1 – point 6.1.3 – alinéa 1**

### *Texte proposé par la Commission*

La spécificité historique, politique, sociale et culturelle de l'Europe doit de plus en plus composer avec les incidences des changements planétaires. Afin de développer davantage son action externe dans les pays voisins et au-delà, et de renforcer son rôle en tant qu'acteur sur la scène mondiale, l'Europe doit améliorer sa capacité de définir, de hiérarchiser, d'expliquer, d'évaluer et de promouvoir ses objectifs politiques vis-à-vis d'autres régions et communautés dans le monde en vue d'approfondir la coopération et de prévenir ou régler des conflits. À cet égard, elle doit également améliorer sa capacité d'anticiper les progrès et les effets de la mondialisation et d'y réagir. Cela passe par une meilleure compréhension de l'histoire, des cultures et des systèmes politico-économiques des autres régions du monde, ainsi que du rôle et de l'influence des acteurs transnationaux. Enfin, l'Europe doit aussi contribuer de manière efficace à la gouvernance mondiale dans des domaines tels que le commerce, le développement, le travail, la coopération économique, les droits de l'homme, la défense et la sécurité. Elle doit pour cela disposer d'un potentiel de création de nouvelles capacités, que ce soit sous la forme d'outils, de systèmes et d'instruments d'analyse ou en termes de diplomatie, dans des enceintes internationales formelles ou informelles, avec des acteurs gouvernementaux ou non.

### *Amendement*

La spécificité historique, politique, sociale et culturelle de l'Europe doit de plus en plus composer avec les incidences des changements planétaires. Afin de développer davantage son action externe dans les pays voisins et au-delà, et de renforcer son rôle en tant qu'acteur sur la scène mondiale, l'Europe doit améliorer sa capacité de définir, de hiérarchiser, d'expliquer, d'évaluer et de promouvoir ses objectifs politiques vis-à-vis d'autres régions et communautés dans le monde en vue d'approfondir la coopération et de prévenir ou régler des conflits. À cet égard, elle doit également améliorer sa capacité d'anticiper les progrès et les effets de la mondialisation et d'y réagir. Cela passe par une meilleure compréhension de l'histoire, des cultures et des systèmes politico-économiques des autres régions du monde, ainsi que du rôle et de l'influence des acteurs transnationaux. Enfin, l'Europe doit aussi contribuer de manière efficace à la gouvernance mondiale dans des domaines tels que le commerce, le développement, le travail, la coopération économique, ***la coopération culturelle et le dialogue interculturel***, les droits de l'homme, la défense et la sécurité. Elle doit pour cela disposer d'un potentiel de création de nouvelles capacités, que ce soit sous la forme d'outils, de systèmes et d'instruments d'analyse ou en termes de diplomatie, dans des enceintes internationales formelles ou informelles, avec des acteurs gouvernementaux ou non.

### **Amendement 25**

#### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet III – point 6 – point 6.1 – point 6.1.4 – alinéa 1**

*Texte proposé par la Commission*

– Mettre en lien *et en concurrence* des institutions émergentes, des centres d'excellence et des régions innovantes dans les États membres moins développés avec leurs homologues renommés à l'échelle internationale ailleurs en Europe. Cela se fera notamment par la formation d'équipes entre d'excellentes institutions de recherche et des régions moins développées, des jumelages, des échanges de personnel, l'expertise et l'assistance d'experts, et l'élaboration de stratégies communes pour la création de centres d'excellence qui pourraient bénéficier d'un soutien des fonds de la politique de cohésion dans les régions moins développées. La création de liens avec des pôles d'innovation et la reconnaissance de l'excellence dans les régions moins développées, notamment à travers des évaluations par les pairs et l'attribution de labels d'excellence aux établissements répondant aux critères internationaux, seront envisagées.

*Amendement*

– Mettre en lien des institutions émergentes, des centres d'excellence et des régions innovantes dans les États membres moins développés avec leurs homologues renommés à l'échelle internationale ailleurs en Europe. Cela se fera notamment par la formation d'équipes entre d'excellentes institutions de recherche et des régions moins développées, des jumelages, des échanges de personnel, l'expertise et l'assistance d'experts, et l'élaboration de stratégies communes pour la création de centres d'excellence qui pourraient bénéficier d'un soutien des fonds de la politique de cohésion dans les régions moins développées. La création de liens avec des pôles d'innovation et la reconnaissance de l'excellence dans les régions moins développées, notamment à travers des évaluations par les pairs et l'attribution de labels d'excellence aux établissements répondant aux critères internationaux, seront envisagées.

**Amendement 26**

**Proposition de décision**

**Annexe I – volet III – point 6 – point 6.1 – point 6.1.4 – alinéa 3 bis (nouveau)**

*Texte proposé par la Commission*

*Amendement*

*– Faciliter l'accès le plus large possible aux publications scientifiques et universitaires et aux données issues de la recherche dans ces régions.*

**Amendement 27**

**Proposition de décision**

**Annexe I – volet III – point 6 – point 6.2 – point 6.2.2 – alinéa 1**

### *Texte proposé par la Commission*

L'innovation sociale génère des biens, des services, des processus et des modèles nouveaux qui répondent aux besoins de la société et créent de nouveaux rapports sociaux. Il importe de comprendre comment l'innovation et la créativité sociales peuvent entraîner une modification des structures et des politiques existantes, et comment elles peuvent être favorisées et renforcées. Des plateformes locales en ligne et distribuées mettant les citoyens en réseau et leur permettant de collaborer et de co-créeer des solutions fondées sur une conscience élargie du contexte social, politique et environnemental peuvent constituer un outil puissant à l'appui des objectifs de Europe 2020. La mise en réseau et l'expérimentation des TIC pour améliorer les processus d'apprentissage, ainsi que les réseaux *d'innovateurs* et *d'entrepreneurs sociaux* bénéficieront également d'un soutien.

### *Amendement*

L'innovation sociale génère des biens, des services, des processus et des modèles nouveaux qui répondent aux besoins de la société et créent de nouveaux rapports sociaux. Il importe de comprendre comment l'innovation et la créativité sociales peuvent entraîner une modification des structures et des politiques existantes, et comment elles peuvent être favorisées et renforcées. Des plateformes locales en ligne et distribuées mettant les citoyens en réseau et leur permettant de collaborer et de co-créeer des solutions fondées sur une conscience élargie du contexte social, *culturel*, politique et environnemental peuvent constituer un outil puissant à l'appui des objectifs de Europe 2020. La mise en réseau et l'expérimentation des TIC pour améliorer les processus d'apprentissage, ainsi que les réseaux *des innovateurs* et *des entrepreneurs du secteur social et du secteur culturel* bénéficieront également d'un soutien.

## **Amendement 28**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet III – point 6 – point 6.2 – point 6.2.3 – alinéa 1**

### *Texte proposé par la Commission*

Permettre à tous les acteurs de la société d'interagir dans le cycle de l'innovation accroît la qualité, la pertinence, l'acceptabilité et la durabilité des résultats de l'innovation en y associant les intérêts et les valeurs de la société. Il faut pour cela développer des compétences, des connaissances et des capacités spécifiques au niveau des individus et des organisations, tant à l'échelle nationale que transnationale. Une société ayant une culture scientifique, responsable et créative tirera avantage de la promotion de

### *Amendement*

Permettre à tous les acteurs de la société d'interagir dans le cycle de l'innovation accroît la qualité, la pertinence, l'acceptabilité et la durabilité des résultats de l'innovation en y associant les intérêts et les valeurs de la société. Il faut pour cela développer des compétences, des connaissances et des capacités spécifiques au niveau des individus et des organisations, tant à l'échelle nationale que transnationale. Une société ayant une culture scientifique, responsable et créative tirera avantage de la promotion de

méthodes appropriées d'éducation à la science, et de la recherche menée sur ces méthodes. *L'égalité* entre les sexes *sera soutenue* notamment en favorisant des changements dans l'organisation des institutions de recherche et dans le contenu et la conception des activités des chercheurs. Afin d'améliorer la circulation des connaissances au sein de la communauté scientifique et d'un plus large public, l'accessibilité et l'utilisation des résultats de travaux de recherche bénéficiant de fonds publics seront davantage étendues. Un cadre déontologique pour la recherche et l'innovation, s'appuyant sur les principes éthiques fondamentaux qui découlent notamment de la charte des droits fondamentaux et de l'ensemble de la législation et des conventions applicables par l'Union, sera préconisé en coordination avec les organisations internationales compétentes.

méthodes appropriées d'éducation à la science, et de la recherche menée sur ces méthodes. *Le principe de non-discrimination et l'égalité* entre les sexes *seront soutenus* notamment en favorisant des changements dans l'organisation des institutions de recherche et dans le contenu et la conception des activités des chercheurs. Afin d'améliorer la circulation des connaissances au sein de la communauté scientifique et d'un plus large public, l'accessibilité et l'utilisation des résultats de travaux de recherche bénéficiant de fonds publics seront davantage étendues. Un cadre déontologique pour la recherche et l'innovation, s'appuyant sur les principes éthiques fondamentaux qui découlent notamment de la charte des droits fondamentaux et de l'ensemble de la législation et des conventions applicables par l'Union, sera préconisé en coordination avec les organisations internationales compétentes.

## **Amendement 29**

### **Proposition de décision**

#### **Annexe I – volet III – point 6 – point 6.3 – point 6.3.2**

##### *Texte proposé par la Commission*

Des technologies et des capacités seront également nécessaires pour développer des systèmes, équipements, outils, procédés et méthodes d'identification rapide afin de renforcer la sécurité aux frontières, notamment en matière de contrôle et de surveillance, tout en exploitant pleinement le potentiel d'EUROSUR. Elles seront mises au point et testées à l'aune de leur efficacité, de leur conformité aux principes juridiques et éthiques, de leur proportionnalité, de leur acceptabilité sociale et du respect des droits fondamentaux. Les travaux de recherche étayeront également l'amélioration de la

##### *Amendement*

Des technologies et des capacités seront également nécessaires pour développer des systèmes, équipements, outils, procédés et méthodes d'identification rapide afin de renforcer la sécurité aux frontières, notamment en matière de contrôle et de surveillance, tout en exploitant pleinement le potentiel d'EUROSUR. Elles seront mises au point et testées à l'aune de leur efficacité, de leur conformité aux principes juridiques et éthiques, de leur proportionnalité, de leur acceptabilité sociale et du respect des droits fondamentaux. Les travaux de recherche étayeront également l'amélioration de la

gestion européenne intégrée des frontières, y compris par une coopération renforcée avec les pays candidats, les pays candidats potentiels et les pays relevant de la politique européenne de voisinage.

gestion européenne intégrée des frontières, y compris par une coopération renforcée **et le développement d'une politique adaptée de dialogue interculturel** avec les pays candidats, les pays candidats potentiels et les pays relevant de la politique européenne de voisinage.

## Amendement 30

### Proposition de décision

#### Annexe I – volet III – point 6 – point 6.3 – point 6.3.3

##### *Texte proposé par la Commission*

La cybersécurité est une condition préalable à satisfaire pour que les particuliers, les entreprises et les services publics puissent jouir des possibilités offertes par l'internet. Cela implique de sécuriser les systèmes, les réseaux, les dispositifs d'accès, ainsi que les logiciels et les services, y compris l'"informatique en nuage", tout en tenant compte de l'interopérabilité de technologies multiples. La recherche visera à prévenir, détecter et gérer en temps réel les cyberattaques dans divers domaines et sur différents territoires, et à protéger les infrastructures critiques pour les TIC. La société numérique est en plein essor et évolue constamment: nouveaux usages et abus sur l'internet, nouveaux modes d'interaction sociale, nouveaux services mobiles et fondés sur la localisation, et émergence de l'"internet des objets". Il faut pour cela un nouveau type de recherche dont le moteur devrait être les applications, les utilisations et les tendances sociétales émergentes. Des initiatives de recherche souples seront lancées, notamment des travaux de R&D proactive en vue de réagir rapidement aux éléments nouveaux de l'actualité en matière de confiance et de sécurité.

##### *Amendement*

La cybersécurité est une condition préalable à satisfaire pour que les particuliers, les entreprises et les services publics puissent jouir des possibilités offertes par l'internet. Cela implique de sécuriser les systèmes, les réseaux, les dispositifs d'accès, ainsi que les logiciels et les services, y compris l'"informatique en nuage", tout en tenant compte de l'interopérabilité de technologies multiples. La recherche visera à prévenir, détecter et gérer en temps réel les cyberattaques dans divers domaines et sur différents territoires, et à protéger les infrastructures critiques pour les TIC. La société numérique est en plein essor et évolue constamment: nouveaux usages et abus sur l'internet, **qui exigent notamment de développer une recherche technologique spécifique permettant d'éradiquer la pédopornographie en ligne**, nouveaux modes d'interaction sociale, nouveaux services mobiles et fondés sur la localisation, et émergence de l'"internet des objets". Il faut pour cela un nouveau type de recherche dont le moteur devrait être les applications, les utilisations et les tendances sociétales émergentes. Des initiatives de recherche souples seront lancées, notamment des travaux de R&D proactive en vue de réagir rapidement aux éléments nouveaux de l'actualité en matière

de confiance et de sécurité.

## PROCÉDURE

<b>Titre</b>	Programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020)	
<b>Références</b>	COM(2011)0811 – C7-0509/2011 – 2011/0402(CNS)	
<b>Commission compétente au fond</b> Date de l'annonce en séance	ITRE 17.1.2012	
<b>Avis émis par</b> Date de l'annonce en séance	CULT 17.1.2012	
<b>Rapporteur(e) pour avis</b> Date de la nomination	Emma McClarkin 31.1.2012	
<b>Examen en commission</b>	27.3.2012	29.5.2012
<b>Date de l'adoption</b>	10.7.2012	
<b>Résultat du vote final</b>	+: 25	–: 2
	0: 0	
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Zoltán Bagó, Malika Benarab-Attou, Lothar Bisky, Piotr Borys, Jean-Marie Cavada, Silvia Costa, Santiago Fisas Aixela, Lorenzo Fontana, Mary Honeyball, Petra Kammerevert, Morten Løkkegaard, Emma McClarkin, Emilio Menéndez del Valle, Doris Pack, Chrysoula Paliadeli, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Marietje Schaake, Marco Scurria, Emil Stoyanov, Hannu Takkula, László Tőkés, Helga Trüpel, Marie-Christine Vergiat	
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Ivo Belet, Nessa Childers, Seán Kelly, Iosif Matula, Mitro Repo	
<b>Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>	Evžen Tošenovský	